

l'empereur l'exprime sans hésitation; mais force lui est de compter avec des difficultés insurmontables, et dont le gouvernement autrichien lui-même, comme l'atteste une communication récente de M. le prince de Metternich, renonce à espérer la solution par l'influence d'un congrès.

» Faut-il s'arrêter indéfiniment devant un tel obstacle? Faut-il fermer les yeux sur les dangers que cet état d'incertitude fait peser sur l'Europe entière? Faut-il laisser tout au hasard, au risque de voir des sentiments purement révolutionnaires se substituer forcément à des sentiments que nous ne demandons pas à l'Autriche d'approuver, mais qu'elle ne saurait demander non plus à un gouvernement sorti du suffrage populaire, de condamner d'une manière absolue.

» A ce jeu périlleux, les idées monarchiques, qui n'ont cessé jusqu'ici de caractériser le mouvement italien, feraient bientôt place à des idées d'une autre nature. Les populations finiraient par s'habituer à un régime auquel il ne manquerait plus que son vrai nom, régime qui trouverait comme une raison d'être dans des traditions anciennes dont la trace n'est pas encore effacée dans certaines parties de la Péninsule.

» Je ne suppose pas, monsieur le marquis, que ces considérations ne se soient jamais présentées à l'esprit de l'empereur François-Joseph, et elles ne devaient pas échapper à celui de l'empereur Napoléon.

» Du moment où l'emploi d'une force étrangère est exclue de toutes les combinaisons, comment donc sortir de cette impasse? La conviction du gouvernement de l'empereur est que la dernière des quatre propositions anglaises peut servir à en indiquer le moyen. Il sait que cette conviction, fût-elle partagée par la cour de Vienne, elle ne saurait le proclamer. Ce qu'il espère de sa sagesse, c'est que si la différence des principes peut et quelquefois doit conduire à des appréciations différentes, il n'est pas nécessaire qu'il en résulte, lorsque l'honneur est sauf des deux parts, des conflits désastreux et si éloignés des intentions de la France et de l'Autriche.

» Ecartons pour un instant les incidents, et allons droit au point de fait qui domine la situation. L'Italie, pendant des siècles, a été ouverte à une lutte d'influence entre la France et l'Autriche; c'est ce champ qu'il faut jamais fermer. Si l'une des deux puissances, anciennement rivales, faisait un sacrifice qui dût profiter directement à l'autre; si la domination de l'Italie, changeant seulement de mains, devait encore nous appartenir pour un temps, la question se présenterait sous un aspect qui rendrait toute discussion oiseuse et stérile. Ce n'est pas ainsi que le débat est posé. — La France ne cherche pas à se substituer à l'Autriche en Italie, c'est l'Italie elle-même qu'il s'agit de constituer comme un intermédiaire, comme une sorte de terrain désormais impénétrable à l'action tour à tour prédominante et toujours précaire de l'une ou de l'autre des deux puissances.

» En dehors d'une pareille solution qui, je ne fais aucune difficulté d'en convenir, n'est pas, sinon quant à son esprit, du moins quant à sa moralité, celle qui avait été prévue à Villafranca et à Zurich, j'en cherche vainement une autre qui ne contienne pas les éléments de nouveaux orages pour l'avenir. Que cette solution, au contraire, s'accomplisse, je ne dirai pas avec l'assentiment du cabinet de Vienne, assentiment que le gouvernement de l'empereur ne cherche pas à obtenir, mais sans son opposition formelle, et l'œil le plus pénétrant ne saurait désormais découvrir une cause de conflit ultérieur entre la France et l'Autriche; il n'est plus, en effet, un seul intérêt considérable en Europe au sujet duquel il ne leur soit facile de s'entendre. A cette identité d'intérêts, je suis autorisé, par

l'empereur, à le proclamer, il se joindrait de sa part le sentiment d'une estime particulière pour le souverain et le gouvernement qui, dans des circonstances aussi délicates et aussi solennelles, feraient preuve à son égard d'un bon vouloir que Sa Majesté saurait toujours apprécier. Je n'ai pas besoin d'ajouter que s'il s'associait à la combinaison proposée par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, le gouvernement de l'empereur tiendrait à honneur d'en entourer l'exécution de toutes les garanties de sincérité désirables, et que, si une chance quelconque de restauration restait aux dynasties dépossédées, nous veillerions scrupuleusement à ce qu'elle ne leur fût point enlevée.

» Vous remarquerez, monsieur le marquis, que je ne vous ai point parlé jusqu'ici de la situation des Romagnes; c'est que cette question n'a pas été l'objet, comme celle des duchés, de stipulations expresses entre la France et l'Autriche. Je me réserve de la traiter dans une prochaine dépêche. — Je n'hésite pas, toutefois, à vous dire, dès aujourd'hui, que si, en se reportant aux actes internationaux auxquels la cour de Vienne a été partie au même titre que nous, le gouvernement de l'empereur ne peut considérer la possession des Légations par le Saint-Siège que sous un point de vue temporel, il n'en déplore pas moins amèrement que la cour de Rome, sourde à ses avis, et l'on peut même dire avec plus de raison, indifférente aux conseils unanimes de l'Europe depuis 1831, comme à la légion des événements, ait laissé les choses arriver au point où elles sont, et que nous nous préterions encore, à la seule condition que le principe de non-intervention de la part des puissances étrangères fût maintenu, à tous les tempéraments et à toutes les combinaisons qui seraient propres à préparer une solution moins radicale que le démembrement.

» Vous voudrez bien, monsieur le marquis, donner lecture de cette dépêche à M. le comte de Rechberg et lui en remettre copie s'il vous en exprime le désir.

» Agrérez, etc. Signé: THOUVENEL.

Les études préparatoires suivies au ministère de l'agriculture et du commerce pour l'établissement des nouveaux tarifs touchent à leur fin, et l'on annonce que l'administration, poursuivant la réalisation du programme de l'Empereur, va mettre aussitôt la main aux travaux relatifs à l'extension de nos voies ferrées et à la navigation sur les canaux.

On nous prie de publier les renseignements suivants :

» Par dépêche en date du 16 février courant, M. le maréchal ministre de la guerre fait connaître que les prescriptions de la circulaire du 8 février ne s'appliquent pas seulement aux hommes en congé qui se trouvent dans un cas d'exemption ou soutiens de famille, mais aussi à ceux qui ont obtenu des congés de semestre ou de convalescence, quelle qu'en soit la durée et à quelque époque qu'ils aient été délivrés depuis les circulaires de 22 et 23 août et 2 septembre 1859.

Tous les militaires du 23^e de ligne qui se trouvent en congé à titre de soutiens de famille ou en congé de semestre, ont été placés dans la réserve, le 17 février, et rayés des contrôles du corps le même jour.

C'est samedi prochain, à onze heures, qu'auront lieu, à Roubaix, les opérations du tirage au sort.

Les jeunes gens inscrits à Roubaix pour la classe de 1859 sont au nombre de 261.

Le chiffre des inscriptions, en y comprenant le canton de Roubaix, est approximativement de 350.

On ne connaîtra l'effectif réel que samedi prochain.

On lit dans le *Courier-de-Pas-Calais* :

« Mercredi, l'arrivée dans le réservoir des eaux de Guines a été constatée d'une manière officielle, et nous pouvons dire avec solennité. Les notabilités de St-Pierre et de Calais avaient été conviées par la Compagnie des Eaux; chacun s'était empressé d'assister à l'opération, qualifiée sur les lettres de convocation de décisive, et l'on a pu s'assurer en effet que la grande question sur laquelle on s'évertue depuis un si grand nombre d'années, était enfin, grâce à la persévérance d'un homme énergique et dévoué, résolue favorablement.

» Bien des personnes doutaient de la réussite de l'entreprise; entr'autres choses, on ne pouvait admettre que la machine à vapeur établie à Lawalle aurait une force suffisante pour refouler l'eau jusqu'à réservoir situé à Saint-Pierre et la faire monter à 16 mètres 50 centimètres d'élévation; aujourd'hui plus de doute possible, et l'incrédulité la plus robuste doit céder devant l'épreuve si concluante qui vient d'avoir lieu.

» Le Château-d'Eau est un travail offrant le plus grand intérêt et qui mérite d'être vu. Le réservoir, dont les dimensions sont considérables, a sa base élevée de 11 mètres 50 cent. au-dessus du sol; il est posé sur des fermes en bois d'une solidité à toute épreuve, qui elles-mêmes sont enchâssées dans des dés en pierre de taille; il jauge 400,000 litres, et quatre heures dix minutes sont nécessaires pour l'emplir.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 26 février 1860.

Sommes versées par 78 déposants dont 17 nouveaux fr. 10,654 »
21 demandes en remboursement. 3,677 61
Les opérations du mois de février sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 19 au 27 février 1860 inclus, 25 garçons, 16 filles.

MARIAGES.

Du 20 février. — Entre Pierre-Henri-Joseph Vansant, ouvrier rotier, et Rosalie-Joseph Delebecque, journalière. — Louis-Jean-Baptiste Vierlinck, tisserand, et Adèle-Marie-Françoise Decraemer, journalière. — Frédéric-Joseph Libeer, fleur, et Barbe-Thérèse Lerycke, journalière. — Pierre Vanhoobroeck, fleur, et Marie-Anne Paris, journalière. — Henri-Joseph Squedin, fleur, et Alphonsine-Eugénie Delannoy, journalière. — Victor-Auguste Duquenne, fleur, et Clémence-Sophie Florin, journalière. — Jean-François Laga, journalier, et Louise-Octavie Dejaeghere, journalière. — Henri-Joseph Delescluse, fleur, et Sophie-Pauline Deruelle, journalière. — Augustin-Constantin Stillaut, ourdisseur, et Virginie-Joseph Clarembeaux, repasseuse. — Désiré-Joseph Thysebaert, journalier, et Louise Demyer, filleuse de lin. — Jean-Joseph-Cornille Scherperdeel, tisserand, et Rosalie Demets, ménagère. — Pierre-François-Joseph Cormorant, ouvrier en laines, et Marie-Catherine Duquesne, couturière. — Augustin-Joseph Deschamps, ouvrier en laines, et Estelle-Joseph Bobique, journalière. — Edouard Isebaert, menuisier, et Antoinette-Pélagie Jansen, couturière en robes. — Augustin Deruelle, contre-maître de tissage, et Julie-Ghislaine Delporte, fille de confiance. — Désiré Rousseaux, ouvrier briquetier, et Anne-Marie-Sophie Malfeyt, journalière. — Auguste-Joseph Lagache, forgeron, et Hortense-Joseph Delahaef, couturière en robes.

voix, car nous sommes curieux d'entendre.

Kaunitz déplaça le papier et lut :

« Souvenir à Epéries... »

— Continuez, dit l'empereur.

— Sire, il n'y a que ces trois mots.

— C'est étrange! Je n'en saisis pas le sens.

— Ils confirment ma supposition! s'écria

Kaunitz en toisant d'un regard fier et triomphant les favoris de l'empereur. La dame est une Polonoise, et même une confédérée.

— Vous croyez? demanda vivement Joseph.

— J'en suis convaincu. Votre Majesté n'a-t-elle pas, à son dernier voyage en Hongrie, passé une journée à Epéries, reçu les confédérés avec beaucoup de bienveillance et poussé la générosité jusqu'à leur offrir ses bons offices auprès de la Prusse et de la Russie?

— Je me suis senti heureux d'assurer de mon vif intérêt, de mes profondes sympathies ces nobles et malheureux guerriers qui luttent pour une bonne et juste cause avec tant d'héroïsme et si peu de chances de succès.

— Eh bien, sire, l'héroïne de la confédération a voulu vous rappeler cette promesse, aujourd'hui que Votre Majesté va avoir une entrevue avec le Roi de Prusse, reprit Kaunitz en laissant tomber le bouquet comme par distraction.

Ah! ajouta-t-il alors, voilà cette belle et coquette Polonoise à vos pieds, implorant votre clémence! Il ne dépend que de vous, sire, de la fouler aux pieds ou de la relever et de la sauver.

— Oh! certes, je la relèverai! répliqua Joseph ramassant vivement le bouquet; nous ne souffrirons pas qu'elle devienne la proie de l'avidité impériale de la Russie. Catherine se paraît bien volontiers de ces belles fleurs polonoises qui lui siéraient à ravir.

En ce moment l'air retentit de bruyantes et

joyeuses clameurs qui s'élevaient de la rue.

Joseph courut à la fenêtre et plongea au dehors des regards perçants.

— Le roi de Prusse! s'écria-t-il, et il s'élança au-devant de son hôte.

Kaunitz sortit du salon en murmurant :

— Il faut que je sache quelle est cette Polonoise; peut-être nous sera-t-elle un instrument très utile pour manœuvrer des deux côtés à la fois.

II

LA CHANTEUSE INCONNUE.

Un ballet et un concert devaient clore la première journée des fêtes de Neustadt, pour lesquelles on avait fait les préparatifs les plus grandioses. Tout le personnel de l'Opéra et plus de vingt chariots de décorations et de costumes avaient été expédiés de Vienne pour montrer au roi de Prusse, dont la capitale passait, dans toute l'Allemagne, pour le siège des beaux-arts, qu'ils n'étaient pas négligés à Vienne non plus.

— Je réclame l'indulgence de Votre Majesté, dit l'empereur à Frédéric en le conduisant aux fauteuils qui lui étaient réservés derrière l'orchestre. Non content de vaincre les hommes, vous avez encore vaincu les Muses, et vous les retenez prisonnières à Berlin; il est donc rare qu'elles puissent venir passer un moment chez nous.

— Ah! sire, vous parlez de jours qui ne sont plus, s'écria le roi. Autrefois les Muses nous étaient bien un peu favorables et se plaisaient chez nous! Mais à présent que je suis devenu un pauvre vieillard morose, elles ont suivi l'exemple de la plupart de mes amis, elles me sont devenues infidèles et ont tourné le dos à

l'abbé de Sans-Souci. Les Muses ne sourient qu'à la jeunesse; je comprends donc bien qu'elles se soient réfugiées près de vous, à Vienne.

Pendant la représentation du ballet, de l'invention de Noverre, qui était convaincu que sa création ne pouvait manquer de surprendre et d'enchanter le roi, Frédéric détourna plusieurs fois ses regards de la scène pour s'entretenir en souriant avec Kaunitz, à la grande indignation de Noverre, le fameux maître de ballets, qui avait autrefois rempli cet office à Berlin, alors que la danseuse Barbarina produisait une vive impression sur le cœur de Frédéric.

Au ballet succéda le concert dramatique. D'après le programme, la célèbre cantatrice Bernasconi devait l'ouvrir par un air de l'*Alceste* de Gluck, auquel succéderait une scène de *Paris et Hélène*, du même compositeur, rendue par le chanteur Tibaldi. Déjà l'orchestre attaquait la ritournelle de l'air, et la cantatrice n'était pas encore sortie de la coulisse. Le maître de chapelle portait des regards inquiets vers la scène, mais en vain; pas de signora Bernasconi; et pourtant la ritournelle s'achevait et le tour du chant était venu. Il se fit un mouvement général, l'orchestre se tut, le rideau tomba lentement, et tous les regards se portèrent sur le maréchal de l'Opéra, qui s'était approché de l'empereur et lui parlait à voix basse.

— Sire, dit aussitôt l'empereur au roi, je demande pardon à Votre Majesté d'un accident désagréable; on me rapporte que la signora Bernasconi est tombée subitement malade et qu'elle se trouve hors d'état de chanter.

— Ah! s'écria le roi, je connais ces maladies subites des cantatrices; les miennes ont souvent tenté de me jouer de ces tours-là. Il y a pour-

— François-Joseph Dutrieux, lamier, et Pauline-Justine Vanhaelewyn, sans profession.

Du 21. — Entre Louis-Joseph Ducoulombier, tisserand, et Augustine-Sophie-Joseph Couyreur, ménagère. — Etienne-Louis-Joseph Plateaux, tisserand, et Louise-Joséphine Deleux, tisserande. — Constantin-Romain Vannieuwenhuysse, garçon boulanger, et Eulalie Vandembulcke, couturière.

DÉCÈS.

Du 19 février. — Sophie Carpentier, 42 ans, ménagère, épouse d'Achille-Aimable Beuscart, au Pil.

Du 20. — Rosine-Caroline Lefebvre, 44 ans, ménagère, épouse de Napoléon-Joseph Bataille, hôpital. — Louis-Philippe Delepaul, 25 ans, journalier, célibataire, hôpital.

Du 21. — Marie-Catherine Sueur, 18 ans, journalière, célibataire, rue Saint-Honoré. — Adolphe Lardemer, 28 ans, journalier, célibataire, rue du Temple.

Du 22. — Frédéric Segard, 23 ans, ouvrier apprenti, célibataire, au fort Millez (Galon-d'Eau). — Virginie-Pauline Dupire, 43 ans, sans profession, célibataire, rue St-Marrice.

Du 23. — Léonard Henneuse, 15 ans, bachelier, à la Potennerie. — Zulmé-Eugénie Cornillié, 40 ans, propriétaire, célibataire, rue de l'Hospice.

Du 25. — François-Joseph Hugue, 19 ans, tisserand, célibataire, au chemin de l'Hommelet. — Célestine-Françoise Herbat, 62 ans, ménagère, veuve de Jean-Baptiste Dubus, rue du Galon-d'Eau.

Du 27. — Juliette-Joseph Leclercq, 39 ans, ménagère, épouse de Louis-François Debouvere, rue Neuve-du-Fontenoy. — Augustine-Joseph Mutaux, 61 ans, ménagère, veuve de Célestin-Joseph Delepaul, à l'Époule. — Louis-Joseph Bonny, 59 ans, tisserand, au Calvaire.

Plus 8 garçons et 7 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

La souscription ouverte en ce moment par le Comptoir l'*Egide* et dont la liste est couverte de nombreuses signatures, a pour but de donner aux familles la faculté de remplacer leurs enfants en payant une mise unique au moment du contrat, ou une prime annuelle indiquée par le tarif de l'association, et de bénéficier des différences provenant des assurés réformés ou exemptés.

Les documents officiels ont fait connaître que le nombre des jeunes gens soumis chaque année à la loi du recrutement est en moyenne de 310,000; que sur ce nombre plus de 60,000, traitant, sous l'ancienne législation, avec les compagnies d'assurances, s'imposaient des sacrifices estimés à plus de 60 millions par an, et qu'enfin les sacrifices réalisés par ces dernières entreprises s'élevaient chaque année, d'après l'évaluation de MM. les préfets, à la somme de 22 millions. (Extrait du rapport de M. de Belleyme au Corps législatif. *Moniteur* du 21 mars 1855).

C'est donc en présence d'un nombre assez considérable d'assurés et de bénéfices très élevés que l'*Association Mutuelle des Pères de Famille* se trouve placée. — Renaud. (1830)

Tribunaux.

La cour impériale de Paris vient de trancher une question qui intéresse vivement la province. Il s'agissait de décider si l'agent de change qui a reçu d'un banquier l'ordre direct d'acheter des valeurs de Bourse, peut en cas de faillite de ce dernier, être actionné par le client donneur d'ordre en délivrance des valeurs achetées, sans offre de lui en rembourser le prix. La Cour a statué que dans l'espèce aucun lien de droit n'existait entre l'agent de change et le client du banquier. Celui-ci n'ayant agi que comme mandataire, le mandant était tenu, envers l'agent de change, de payer le

tant un remède très efficace contre les indispositions de ces capricieuses, et, depuis que je l'applique, depuis que je fais retrancher quinze jours d'appointements à toute chanteuse qui tombe subitement malade, depuis lors, toutes les miennes jouissent d'une santé à toute épreuve.

— Je suppose, dit l'empereur, que l'idée de chanter devant le grand roi, qui est en même temps un grand artiste, l'a fait trembler et l'a rendue malade.

— Pardon, sire; mais les princesses de théâtre sont encore plus capricieuses que les princesses du sang.

Pendant cette conversation, Tibaldi avait joué sa grande scène de l'*Hélène et Paris* sans que le roi y fit attention.

— Cette fois, dit l'empereur à Frédéric, vous avez accusé à tort une prima dona; la signora est réellement malade et au désespoir de ne pouvoir chanter devant Votre Majesté; mais j'apprends que, pour nous dédommager, elle s'est donnée une remplaçante.

— Une seconde prima dona? Celles-ci sont toujours en parfaite santé quand il s'agit de paraître à la place de leurs rivales; car elles espèrent alors les supplanter.

— Sire, c'est une inconnue, et la Bernasconi garantit qu'elle est digne de remplir son rôle.

— Il faut alors que ce soit une véritable merveille; car il est plus que rare qu'une chanteuse reconnaisse le talent d'une autre. Écoutez-la donc.

(La suite au prochain numéro).

mon vrai

O

nati le si pabi s'ém mes Noé

men l'au nelle méf tant aux u

V pour d'ass autr le ch ci-é cette dans

Le la co impr reus d' nisé

— femm cette v de so le frè ainsi enfan mère par le devier germa logie

— homm d'appa pas-sat

On viron pour a précip cinqu sur le

Cet parfail qui lui n'était geure

il est d pied a centim sans s qu'arri comple nait de

Un d reil ré chez un avait r lequell donné retour formati

Lille Roubaix Lille Tourcoi Mouscr.

Roubaix Lille Seclin Carvin Douai Arras Amiens Clermont Creil Paris

DE RO

Roubaix Lille Pénenchi Armentié Baillieu Hazebrou Dunkerq Saint-On Calais.

Lille Boulogne